

PREMIÈRES SYNTHÈSES

TEMPS PARTIELS DES FEMMES : ENTRE « CHOIX » ET CONTRAINTES

Tous les emplois à temps partiel ne se ressemblent pas. Ils ont en commun d'être très majoritairement occupés par des femmes, mais l'enquête « Emploi du temps » de l'Insee 1998 permet de distinguer trois catégories de salariées à temps partiel nettement différenciées aussi bien sous l'angle des emplois occupés et des conditions de travail que des activités hors travail. Globalement, les conditions d'emploi, d'organisation du temps de travail sont plus mauvaises pour les salariées à temps partiel « imposé à l'embauche » que pour les temps complets, alors qu'elles sont meilleures pour les temps partiels « choisis pour s'occuper des enfants » ; seuls les temps partiels « choisis pour d'autres raisons » sont proches des temps complets. Les premières sont les plus nombreuses à avoir des horaires irréguliers, à travailler le samedi ; ce sont elles aussi qui ont le moins de marge de manœuvre dans le choix de la répartition de leurs horaires et qui les connaissent le moins à l'avance.

Bien qu'elles aient la durée du travail la plus courte, elles ont le moins d'activités extérieures, à l'opposé des temps partiels « choisis pour s'occuper des enfants ». La participation à des activités socio-culturelles hors travail dépend beaucoup des facteurs socio-professionnels, mais l'organisation du temps de travail influe aussi sur le nombre d'activités exercées. Cependant, les facteurs « revenu » et « capital social » relativisent les effets du temps libéré de l'activité professionnelle.

Le travail à temps partiel est souvent présenté comme un moyen pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Or, la catégorie « salarié à temps partiel » n'est pas homogène. En effet, elle recouvre des pratiques très différentes : il convient de distinguer ce qui relève de l'offre d'emploi à temps partiel à l'initiative de l'employeur, que l'on peut qualifier « d'emplois partiels », de ce qui relève de l'initiative du salarié, que l'on peut qualifier de « travail à temps réduit » (1). De ce fait, les salariés à temps partiel se distinguent par le sexe, l'âge, la qualification, la durée et l'aménagement du temps de travail, les conditions de travail... L'enquête Emploi du temps permet, à travers ces différents critères, à la fois d'identifier différentes populations à temps partiel et d'analyser ce qu'apporte le fait de travailler à temps partiel à la vie hors travail (encadré 1). Une durée réduite de

(1) - Selon les termes de M. Maruani, « Les effets pervers du travail à temps partiel », in *L'emploi des femmes. Actes de la journée d'étude du 4 mars 1993. La Documentation française, 1993.*



travail débouche-t-elle sur une structuration différente des temps sociaux ? D'autres facteurs interviennent-ils, comme le caractère atypique des horaires, ainsi que leur variabilité ? On peut faire l'hypothèse que la régularité des horaires de travail rend possible la planification des activités, que ne pas travailler dans des périodes atypiques permet d'être présent(e) pour les enfants, et que les marges de manœuvre dans la répartition des horaires facilitent l'organisation de la vie hors travail.

Les salariés à temps partiel : des situations contrastées

Dans l'enquête Emploi du temps, 17 % des salariés sont à temps partiel, mais la proportion est de 30 % pour les femmes et de 5 % pour les hommes (2). Parmi les temps partiels, les femmes représentent donc une très forte majorité (85 %).

Les réponses des salariés à la question sur le temps partiel dans l'enquête Emploi du temps (encadré 2) permettent de distinguer le temps partiel « imposé par l'employeur à l'embauche », le temps partiel « imposé par l'employeur alors que le salarié était déjà dans l'entreprise à temps complet », le temps partiel « choisi pour s'occuper des enfants », le temps partiel « choisi pour d'autres raisons » (tableau 1); cette dernière catégorie correspond à des salariés choisissant de travailler à temps partiel pour se consacrer à un investissement hors travail autre que familial. Le temps partiel imposé par l'employeur après une embauche à temps complet, le plus souvent lié à un plan social, est assez minoritaire et sera donc traité avec les temps partiels « d'embauche ».

Plus de la moitié des salariés de l'échantillon n'ont pas vraiment choisi cette forme d'emploi (encadré 3). Les femmes déclarent plus souvent que les hommes travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants, alors que, pour les hommes

Encadré 1

L'ENQUÊTE « EMPLOI DU TEMPS »

Réalisée par l'INSEE en partenariat avec la DARES et le Commissariat Général du Plan, l'enquête Emploi du temps a été menée de février 1998 à février 1999. Etant donné la période de collecte, l'enquête ne porte pas sur les effets de la mise en place de la réduction collective du temps de travail. Seize mille personnes de 15 ans ou plus ont répondu au questionnaire et ont rempli un carnet d'emploi du temps découpé en unités de temps de 10 minutes. Les enquêtés étaient chargés de consigner toutes leurs activités au cours d'une journée dans ce carnet. Les durées sont des temps moyens calculés sur un échantillon représentatif de la population et portent sur chaque jour de la semaine.

Encadré 2

LE TEMPS PARTIEL DANS L'ENQUÊTE « EMPLOI DU TEMPS »

L'enquête « Emploi du temps 1998 » permet de dissocier quatre types de temps quotidien : le temps physiologique (sommeil, toilette, repas pris à domicile), le temps professionnel (temps de travail, trajets domicile-travail), le temps domestique (travail domestique, soins aux personnes, bricolage) et le temps libre, laissé disponible par les trois autres temps. On définit le « temps contraint » comme la somme du temps professionnel et du temps domestique. Par ailleurs, de nombreuses questions concernant le travail permettent de distinguer les salariés en fonction de l'organisation de leurs horaires et de leurs conditions de travail. Plus particulièrement, il était demandé aux salariés à temps partiel les raisons de ce type d'emploi. Il leur était proposé pour cela de se situer dans quatre catégories. La question était libellée ainsi :

Le temps partiel :

- vous a été imposé par l'employeur à l'embauche
- vous a été imposé par votre employeur alors que vous étiez à temps complet
- vous l'avez choisi vous-même pour vous occuper de vos enfants
- vous l'avez choisi vous-même pour d'autres raisons

De même, il leur était demandé s'ils avaient pu, oui ou non, choisir librement la répartition de leurs horaires de travail.

Encadré 3

LES NOTIONS DE TEMPS PARTIEL « CONTRAINT » OU « CHOISI » DANS L'ENQUÊTE EMPLOI ET DANS L'ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS

Dans l'« Enquête Emploi », sont considérés à temps partiel « contraint » les salariés à temps partiel déclarant vouloir soit passer à temps complet, soit travailler davantage sans passer à temps complet. En 1998, 58,5 % des salariés à temps partiel ne souhaitaient pas travailler davantage, 33 % souhaitaient passer à temps complet et 8 % souhaitaient travailler davantage sans passer à temps complet. La question porte ici sur le moment où ils sont interrogés et non sur leur embauche. Dans l'enquête « Emploi du temps » la question porte sur l'exercice du choix au moment de la prise du poste à temps partiel et non pas au moment de l'enquête. Ces deux notions diffèrent dans la mesure où le travail à temps partiel, selon les périodes de la vie, peut ou non convenir à un individu. Des événements tels que la naissance d'un enfant, le chômage du conjoint, la poursuite d'études... peuvent influencer le souhait de travailler plus ou moins. L'enquête « Emploi du temps » s'intéresse à la nature de l'emploi à temps partiel et il ressort clairement que les emplois proposés à temps partiel à l'embauche sont de nature différente de ceux qui résultent d'une modification du contrat de travail.

Tableau 1
Catégories de temps partiel

Temps partiel :	Hommes		Femmes		Ensemble	
	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers
« d'embauche »	70	330	49	1 373	52	1 703
« choix enfants »	6	23	34	870	30	893
« choix autre »	24	117	17	470	18	587
Total	100	470	100	2 713	100	3 183

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

concernés, il s'agit le plus souvent d'autres raisons.

Cumul des contraintes plus souvent que « temps choisi »

Au-delà du choix de l'accès à l'emploi à temps partiel, il est im-

portant de considérer si les salariés ont la possibilité de choisir la répar-

(2) - Ces proportions correspondent parfaitement aux données des dernières enquêtes Emploi de l'Insee. Les effectifs des hommes à temps partiel étant très faibles, les données les concernant doivent toutefois être interprétées avec prudence.

tion de leurs horaires de travail. En effet, lorsque les salariés qui travaillent selon des horaires atypiques ont la possibilité d'en choisir le mode d'organisation, ils en sont moins insatisfaits (3). Cette information (non disponible dans d'autres enquêtes) permet de vérifier que le temps libéré du travail n'a pas la même valeur selon le moment où il se situe, et en fonction des besoins de l'individu.

Moins de la moitié des salariés à temps partiel « ont pu choisir librement la répartition de leurs horaires de travail », et plus souvent les femmes que les hommes (tableau 2). Ce sont surtout les salarié(e)s à temps partiel « pour s'occuper de leurs enfants » (presque exclusivement des femmes) qui ont eu cette faculté (69 % d'entre elles), suivi(e)s de près par les salariés ayant choisi de travailler à temps partiel « pour d'autres raisons » (63 %) ; par contre, les salariés à temps partiel « d'embauche » sont les moins nombreux à pouvoir choisir l'organisation de leurs horaires (27 %). Il y a donc, pour eux, cumul des contraintes.

Quatre salariés à temps partiel sur dix (et la majorité des hommes à temps partiel) se sont vu imposer à la fois le temps partiel en tant que forme d'emploi et la répartition de leurs horaires. À l'opposé, pour trois sur dix seulement, le temps partiel représente une véritable forme d'aménagement du temps de travail, dans la mesure où le temps de travail réduit est à l'initiative du salarié, ainsi que la répartition des horaires. C'est pour eux que l'on peut réellement parler de « temps choisi », et, éventuellement, de conciliation entre vie de travail et vie hors travail. Trois salariés sur dix ne subissent qu'une des deux contraintes : soit ils se sont vus imposer de travailler à temps partiel mais en choisissant la répartition des horaires, soit ils ont choisi de travailler à temps partiel mais la répartition des horaires leur a été imposée.

Les salariés à temps partiel qui peuvent choisir la répartition de leurs horaires travaillent plus sou-

vent dans la fonction publique. Ils ont une plus grande autonomie, moins d'horaires « atypiques » et sont moins souvent titulaire de contrats à durée déterminée.

Les hommes à temps partiel : une catégorie spécifique

Le temps partiel masculin est différent du temps partiel féminin : plus des deux tiers des hommes y ont été contraints et près d'un tiers est à la recherche d'un autre emploi. Ce sont plutôt des hommes jeunes, moins souvent en couple que leurs homologues à temps complet ; la moitié d'entre eux a moins de 35 ans, contre un tiers seulement des femmes à temps partiel. Ils sont plus souvent ouvriers ou cadres (36 % dans chaque catégorie), alors que leurs consœurs sont majoritairement employées.

Du fait de leurs effectifs relativement faibles, du fait surtout que l'utilisation du temps hors travail est très dépendante du genre (4), il convient de centrer l'analyse sur les seules femmes à temps partiel, en distin-

quant, par ailleurs, les trois groupes déjà définis (tableau 3).

Le temps partiel « d'embauche » : des femmes jeunes au statut précaire

Les femmes à temps partiel « imposé à l'embauche » sont plus jeunes et moins diplômées que les autres salariées (5). Elles occupent des emplois peu qualifiés, surtout dans le privé : 67 % sont employées (35 % dans le commerce ou les services aux particuliers, 13 % employées en entreprise, 19 % employées de la fonction publique) et 19 % ouvrières plutôt non qualifiées.

(3) - Voir P. Knauth, « Les nouvelles formes d'organisation du travail », in Temps et travail, Actes du 33ème congrès de la Société des Ergonomes de Langue française, Paris, septembre 1998.

(4) - Voir C. Brousse « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », France, portrait social, INSEE, 2000.

(5) - On retrouve là des caractéristiques décrites par B. Galtier à partir de l'enquête Emploi (cf. « Salariés du privé à temps partiel : multiplicité des situations », CEE, 4 PAGES, n°27, mai 1998).

Tableau 2
Caractère imposé du temps partiel et choix des horaires

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers
Temps partiel :						
TP « embauche »-horaires imposés	51	233	36	1 016	39	1 249
TP « embauche »-horaires choisis ..	20	96	13	356	13	452
TP « choisi »-horaires imposés	11	47	18	450	17	497
TP « choisi »-horaires choisis	18	93	33	892	31	985
Total	100	469	100	2 714	100	3 183

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

Tableau 3
Caractéristiques des femmes à temps partiel

En pourcentage

	Temps complet	Temps partiel		
		d'embauche	choisi pour enfants	choisi pour autre raison
Contrat à durée indéterminée	82	60	89	84
N'étaient pas au même poste				
l'année précédente	9	17	4	7
Recherchent un autre emploi	9	29	6	11
Sont salariées du public	39	30	49	40
Ont moins de 35 ans	36	40	28	18
Ont de 35 à 55 ans	58	51	70	59
Ont plus de 55 ans	6	9	3	22
N'ont pas d'enfant	40	32	4	54
Ont au moins trois enfants	8	14	22	ns
Ont au moins un enfant de moins de trois ans	8	6	16	ns

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

Six sur dix souhaitent travailler plus, avec une augmentation proportionnelle de leur rémunération et huit sur dix ne veulent pas travailler moins ; elles sont aussi les plus nombreuses à rechercher un autre emploi (29 %).

Cette forme d'emploi est caractérisée par une grande instabilité : 17 % ont changé de poste depuis l'année précédente (4 à 7 % pour les autres catégories de salariées à temps partiel) et 40 % ont un statut précaire (contre 11 à 16 % pour les autres).

Elles appartiennent en outre à des ménages disposant de faibles revenus ; pour 41 % d'entre elles, le revenu global est inférieur à 10 000 francs, ce qui est le cas de seulement 13 % des temps partiels « choisis pour les enfants », 31 % des temps partiels « choisis pour d'autres raisons » et 19 % des temps complets.

On peut considérer ce type d'emploi en partie comme du temps partiel d'insertion pour des jeunes femmes peu qualifiées (40 % ont moins de 35 ans) ; mais dans nombre de cas, ce temps partiel contraint perdure car il se situe dans des secteurs où il représente une forme de gestion permanente de la main-d'œuvre (commerce, nettoyage ...). Beaucoup de femmes concernées ont accepté cette forme d'emploi faute de mieux, même si certaines s'en accommodent. D'autant plus qu'un grand nombre espère une promotion en accédant à un poste à temps complet. Les caissières à temps partiel des hypermarchés en sont un exemple significatif. Une très forte majorité souhaiterait travailler davantage et, pour elles, le temps partiel, avec ses horaires atypiques, ne représente qu'une source de revenus et non le moyen adéquat de concilier vie professionnelle et vie familiale (6).

Le temps partiel « choisi pour les enfants » : des emplois stables et qualifiés

Les salariées ayant choisi le temps partiel pour s'occuper de leurs enfants sont surtout des femmes d'âge

médian (sept sur dix ont entre 35 et 55 ans). Près d'une sur quatre a au moins trois enfants et une sur six a un enfant de moins de trois ans.

La part de cadres est aussi importante au sein de cette catégorie que parmi les temps complets (38 %), dont une forte proportion dans le public : 28 %. Plus de la moitié appartiennent à la catégorie employées, plutôt des entreprises et de la fonction publique.

Huit fois sur dix ces femmes ne veulent pas travailler plus et elles sont les moins nombreuses à être à la recherche d'un emploi. Neuf sur dix sont titulaires de contrats à durée indéterminée.

Le temps partiel « choisi pour d'autres raisons » : une catégorie hétérogène

Les salariées ayant choisi de travailler à temps partiel pour d'autres raisons que les enfants forment une population plus hétérogène, notamment quant à leurs situations d'emploi et à leurs motivations pour accepter cette forme d'emploi.

Elles ont choisi de réduire leur temps de travail, soit pour s'investir dans une activité extérieure (formation, activité associative ou artistique, bénévolat, loisirs, etc), soit pour se dégager de conditions de travail devenant difficiles à supporter, en

réduisant la pénibilité et la fatigue par des durées de travail moins longues (7).

Un tiers d'entre elles sont cadres, principalement dans la fonction publique ; la moitié sont employées, plutôt dans la fonction publique ou le commerce ou les services. Elles sont plus âgées que la moyenne des salariées (22 % d'entre elles ont plus de 55 ans) et plus de la moitié n'ont pas d'enfants.

Une durée du travail irrégulière et des horaires « asociaux »

Globalement, c'est pour les temps partiels « d'embauche » que l'organisation du temps de travail est la plus difficile et pour les temps partiels « choisis pour s'occuper des enfants » qu'elle est la plus favorable ; entre ces deux extrêmes, les temps partiels choisis « pour raisons personnelles » sont le plus souvent très proches des temps complets (tableau 4).

(6) - Voir J. Bué, D. Roux-Rossi, « Le temps partiel à l'épreuve de la réduction collective de la durée du travail », Rapport CNAM-DARES, juin 2001.

(7) - Voir D. Kergoat, C. Nicole-Drancourt, « Temps partiel et trajectoires », GEDIST-GRASS-CNRS, 1998 ainsi que N. Cattanéo, « Le travail à temps partiel : entre rêve et cauchemar », Les Cahiers du MAGÉ, n°2/97.

Tableau 4
Caractéristiques des horaires des salariées

	Temps complets	Temps partiel... En pourcentage		
		d'embauche	choisi pour enfants	choisi pour autre raison
Horaires déterminés par l'entreprise	62	72	47	56
Connaissent leurs horaires moins d'un mois à l'avance	26	33	18	25
Ont pu choisir la répartition de leurs horaires	*	26	69	61
Travaillent le samedi	51	54	42	54
Travaillent le dimanche	26	21	22	25
Ne travaillent jamais le mercredi	5	17	36	17
Peuvent s'absenter du travail sans difficulté	21	17	26	-
Peuvent choisir les dates de leurs vacances	45	45	66	47

* Question non posée aux salariées à temps complet : - non significatif.

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

Les salariées ayant choisi le temps partiel pour leurs enfants sont les plus nombreuses à avoir des mois réguliers (sept sur dix). À l'inverse, les salariées à temps partiel « d'embauche » ont plus souvent des durées de travail différentes d'un mois à l'autre (34 % contre 29 % pour les temps complets).

De même, les femmes embauchées à temps partiel effectuent plus souvent des heures complémentaires que les autres femmes à temps partiel ; elles en font aussi plus que les femmes à temps complet ne font d'heures supplémentaires. En effet, elles travaillent souvent dans des secteurs très utilisateurs d'heures complémentaires (tels la grande distribution) dans lesquels les durées du travail sont calculées au plus juste afin d'adapter la présence des salariés aux flux de clients. Elles refusent rarement de faire ces heures complémentaires en espérant ainsi obtenir un emploi de plus longue durée, représentant un revenu plus élevé et une possibilité de promotion vers le temps complet. Ces heures complémentaires sont souvent réalisées avec peu de délai de prévenance et elles se traduisent par une irrégularité de la durée du travail, mais aussi du revenu.

D'une manière générale les salariées à temps partiel travaillent moins souvent la nuit que celles à temps complet. Mais les salariées à temps partiel « d'embauche » et celles qui ont choisi le temps partiel pour des raisons personnelles sont un peu plus nombreuses à travailler le samedi ; 54 % d'entre elles le font habituellement ou occasionnellement, contre 51 % des salariées à temps complet.

Contraintes versus marges de manœuvre

Les salariées à temps partiel « d'embauche » ont le moins de marge de manœuvre dans leurs horaires de travail. En dehors du fait qu'elles choisissent le moins la répartition de leurs horaires, ceux-ci sont plus contraignants (pour 72 % ils sont déterminés par l'entreprise) et elles ont

les délais de prévenance les plus courts : un tiers connaissent la répartition de leurs horaires moins d'un mois à l'avance.

Au contraire, les salariées ayant « choisi le temps partiel pour leurs enfants » bénéficient d'une plus grande souplesse. Leurs horaires sont souvent à la carte ou choisis entre plusieurs horaires proposés par l'entreprise ; en outre, elles les connaissent plus souvent à l'avance (82 % au moins un mois à l'avance) et ce sont elles qui peuvent le plus souvent partir en vacances quand elles le veulent. Sept sur dix considèrent avoir eu le choix de la répartition de leurs horaires ; elles sont, bien sûr, les plus nombreuses à ne jamais travailler le mercredi (36 %). Par ailleurs, elles ont les temps partiels les plus longs, le plus souvent avec une quotité de 80 %.

En ce qui concerne les contraintes d'horaires, les salariées à temps partiel « choisies pour d'autres raisons » que les enfants sont, à nouveau, dans une situation intermédiaire et souvent assez proche des salariées à temps complet.

Les activités sociales et culturelles extérieures au domicile dépendent d'abord de caractéristiques socio-démographiques...

La participation à des activités sociales et culturelles extérieures au domicile (8) dépend tout d'abord des facteurs socioculturels

(catégorie socioprofessionnelle, revenu, mais surtout niveau de diplôme) et ces facteurs se cumulent : plus la catégorie socioprofessionnelle, le revenu et le diplôme sont élevés, plus la proportion de femmes ayant pratiqué trois ou plus de ces activités dans les quatre dernières semaines est grande.

Mais des facteurs familiaux interviennent aussi : la présence d'au moins un enfant de moins de trois ans fait baisser la pratique d'activités extérieures, ainsi que la présence d'un conjoint, surtout s'il exerce, lui aussi, une activité rémunérée.

En ce qui concerne la participation à une association, en dehors des facteurs précités, l'âge et le type de commune ont aussi un effet important : les jeunes s'investissent moins, tout comme les Parisiens et les Franciliens.

Les chômeuses et les femmes au foyer ont beaucoup moins d'activités extérieures que les femmes salariées. Près de cinq femmes au foyer et de quatre chômeuses sur dix n'en ont eu aucune dans les quatre dernières semaines. Par contre, parmi les femmes salariées, les temps partiels « d'embauche » ont le moins grand nombre d'activités sociales et culturelles extérieures, et les temps partiels « choisis pour les enfants » sont celles qui en ont le plus (32 % ont plus de trois activités extérieures) (tableau 5).

(8) - Participer à une association, aller au cinéma, au théâtre, concert ou ballet, à une exposition d'art ou au musée, à un spectacle sportif, dans un parc d'attraction, fréquenter une bibliothèque.

Tableau 5
Nombre d'activités sociales et culturelles extérieures au domicile des femmes*
En pourcentage

	Aucune activité	Une activité	Deux activités	Trois activités	Total activité
Salariées à temps complet	28	26	21	25	100
Salariées à temps partiel « choisi enfants »	21	20	27	32	100
Salariées à temps partiel « choisi autres raisons »	34	25	18	27	100
Salariées à temps partiel d'embauche	36	26	20	18	100
Chômeuses	37	25	20	18	100
Femmes au foyer (moins de 65 ans)	48	23	16	13	100

* Pratiquées dans les quatre dernières semaines.

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

...mais sont favorisées par l'autonomie dans l'organisation des horaires

Au-delà du statut social, du revenu ou de la composition familiale, le mode d'organisation du temps de travail intervient dans les activités que les femmes salariées peuvent avoir en dehors de leur travail.

Les temps partiels « d'embauche » sont les moins nombreuses à fréquenter les bibliothèques, les expositions, à assister à un spectacle et à participer à une association (tableau 6). En effet, elles sont peu qualifiées et leurs ménages disposent de faibles revenus. Or, la participation à une association est fortement dépendante du niveau de vie des ménages et du diplôme (9).

Le paradoxe est que les temps partiels « d'embauche » sont aussi les temps partiels les plus courts. Les effets d'un temps de travail court sont de fait annulés par la faiblesse des revenus et du capital culturel des femmes concernées. Elles ne font pas grand chose de leur temps libre faute de revenus suffisants, mais aussi faute de motivation, leur souhait étant de travailler plus. Elles se sentent moins souvent débordées que les autres salariées (43 % jamais ou rarement) et sont les moins nombreuses à avoir l'impression de ne pas avoir assez de temps.

Les temps partiels « choisis pour les enfants » sont les plus nombreuses à aller aux expositions, dans une bibliothèque ou un parc d'attraction, à pratiquer un sport. Ce sont elles qui font le plus souvent partie d'une as-

sociation (ou de plusieurs) ; il s'agit alors, plus souvent que pour les autres salariées, d'associations de parents d'élève.

Généralement, elles sont nombreuses à avoir l'impression de ne pas avoir assez de temps, que ce soit au travail, dans la vie quotidienne ou le week-end (quasiment autant que les femmes à temps complet).

Les femmes à temps partiel « choisi pour d'autres raisons » sont les plus nombreuses, avec les temps partiel « d'embauche », à exercer une autre activité rémunérée (11 %). Mais elles participent assez souvent à une ou plusieurs associations, surtout humanitaires ou politiques.

Elles sont moins nombreuses que les autres femmes à temps partiel « choisi » à avoir l'impression de manquer de temps dans le travail, la vie quotidienne et le week-end.

L'organisation du temps de travail a moins d'influence sur les activités hors travail que les variables socio-démographiques. Néanmoins, certaines caractéristiques du temps de travail influent « toutes choses égales par ailleurs » (donc, une fois les effets socio-démographiques neutralisés) sur certaines pratiques sociales. C'est le cas notamment d'une durée du travail moins longue, d'horaires de travail connus à l'avance, stables ou librement choisis, de l'absence de travail de nuit ou du dimanche, qui agissent toutes dans le sens d'une plus grande activité hors travail (10).

La possibilité de choisir la répartition de son temps de travail (ques-

tion posée uniquement aux salariées à temps partiel) favorise la pratique d'activités extérieures au domicile. Lorsque les salariées à temps partiel ont eu ce choix, elles sont plus nombreuses que les autres à participer à une association, à faire du sport, à fréquenter une bibliothèque (tableau 7).

Si la présence auprès des enfants le matin et le soir ne semble pas être très dépendante de la forme d'emploi, le fait de pouvoir choisir l'organisation de ses horaires la favorise. En effet, 66 % des femmes à temps partiel ayant choisi la répartition de leurs horaires sont toujours présentes auprès de leurs enfants le matin, contre 56 % des autres. Il en est de même pour le soir (79 % contre 63 %).

Le travail à temps partiel réduit modérément le temps contraint quotidien des femmes

L'analyse des carnets d'emploi du temps remplis par les personnes enquêtées pendant 24 heures donne des indications sur les occupations quotidiennes auxquelles les femmes à temps partiel se consacrent en

(9) - Voir E. Crenner. « Le milieu associatif de 1983 à 1996 ». INSEE Première, n°542, septembre 1997.

(10) - Pour en conclure que les contraintes d'horaire ont un faible impact sur les activités hors travail, il faudrait pouvoir affiner l'analyse, en particulier par catégories socio-professionnelles identiques, ce qui n'est pas réalisable compte tenu de la taille de l'échantillon.

Tableau 6
Activités sociales et culturelles extérieures au domicile des femmes*

En pourcentage

	Participe à une association	Cinéma	Théâtre concert	Expo., musées	Bibliothèque	Parc d'attraction	Spect. sportif	Pratique d'un sport	Se sentent souvent ou très souvent débordées
Salariées à temps complet	29	33	14	17	17	16	10	45	23
Salariées à temps partiel d'embauche	25	25	10	9	16	13	10	42	14
Salariées à temps partiel « choisi enfants »	42	30	15	19	29	19	14	57	22
Salariées à temps partiel « choisi autres raisons »	37	28	-	-	-	-	-	47	14
Chômeuses	20	28	-	11	17	11	10	42	11
Femmes au foyer (moins de 65 ans)	25	15	6	12	13	12	7	39	13

* Pratiques dans les quatre dernières semaines. - non significatif (effectifs trop faibles).

Source : DARES, Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

dehors du travail (tableau 8). Les femmes à temps complet ont la plus grande amplitude de temps « contraint » par le travail professionnel et domestique (pratiquement 9 heures). Cependant, le temps contraint des femmes à temps partiel est presque équivalent, particulièrement pour les femmes « ayant choisi le temps partiel pour s'occuper de leurs enfants » (8 heures 48 minutes). En effet, une grande partie du temps « libéré » par le travail pour les femmes est consacré aux travaux domestiques : 47 minutes de plus que les femmes à temps complet pour les temps partiels « d'embauche », 1 heure 27 mn pour les temps partiels « choisis pour les enfants », 38 minutes pour les temps partiels « choisis pour d'autres raisons ».

Le temps contraint des chômeuses et des femmes au foyer est, par

contre, sensiblement plus réduit : respectivement 5 heures 50 mn et 6 heures 55 mn. Ce sont bien sûr les secondes qui consacrent le plus de temps aux travaux ménagers (ménage, cuisine, linge, courses...) : 1 heure 40 mn de plus que les femmes qui travaillent.

Les femmes à temps partiel « choisi pour d'autres raisons que les enfants » sont, parmi les femmes qui travaillent, celles qui ont le moins de temps contraint (un peu moins de 8 heures) ; par contre, elles consacrent plus de temps aux

Tableau 7
Pratique d'activités pour les salariées à temps partiel
selon qu'elles ont pu choisir ou non la répartition de leurs horaires*

En pourcentage

	Elles ont pu choisir la répartition de leurs horaires	La répartition de leurs horaires leur a été imposée
Ne pratiquent aucune activité	31	40
Pratiquent au moins trois activités	21	17
Ont pratiqué un sport	50	46
Participent à une association	38	28
Sont allées au cinéma	28	26
Ont fréquenté une bibliothèque	24	17
Sont allées à une exposition	18	11
Ont fréquenté un parc d'attraction	15	14
Sont allées à un spectacle sportif	11	12
Sont allées au théâtre	11	12

* Dans les quatre dernières semaines.

Source : DARES. Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

Tableau 8
Une journée moyenne des femmes actives salariées

	Temps complet		Temps partiel « d'embauche »		Temps partiel « choisi enfants »		Temps partiel « choisi autre »		Total femmes actives salariées	
	Nprat*	Tmoy*	Nprat	Tmoy	Nprat	Tmoy	Nprat	Tmoy	Nprat	Tmoy
Temps physiologique	2 025	692	474	706	329	688	172	731	3 000	695
dont : - Sommeil	2 025	515	474	533	329	511	172	536	3 000	518
- Toilette, soins	1 972	50	461	47	320	45	166	54	2 919	49
- Repas	2 023	127	474	125	329	130	172	140	2 998	127
dont : - repas avec amis, parents, etc.	677	38	145	37	97	34	52	42	971	38
Temps professionnel et de formation	1 343	331	301	241	196	235	107	229	1 947	302
dont : - Travail professionnel	1 326	295	298	210	187	209	105	203	1 916	268
- Trajet domicile travail	1 168	34	253	29	170	24	91	25	1 682	32
- Formation études	64	3	5	2	10	2	5	2	82	3
Temps domestique	1 949	206	464	253	328	293	164	244	2 905	224
dont : - Ménage, cuisine, linge, courses, etc.	1 929	170	459	210	327	216	162	206	2 877	183
- Soins aux enfants et adultes	583	23	156	26	235	65	28	13	1002	27
- Bricolage	79	4	19	6	17	4	8	7	125	4
- Jardinage, soins aux animaux	376	9	91	12	47	8	44	19	558	10
Temps contraint (travail + dom)	2 018	538	474	494	329	528	169	474	2 990	536
Temps de loisirs	1 782	134	434	160	302	136	151	148	2 669	139
dont : - TV	1 330	81	365	106	226	77	115	86	2 066	85
- Lecture	607	18	128	17	118	19	53	19	906	18
- Promenade	221	12	61	15	58	16	25	18	365	14
- Jeux	152	6	34	5	29	6	17	7	232	6
- Sport	111	5	23	5	28	6	11	5	173	5
Temps de sociabilité (hors repas)	917	41	213	50	178	47	95	52	1 403	44
dont : - Conversations, téléphone, courrier	616	17	132	14	115	19	62	16	925	16
- visites, réceptions	385	20	109	28	78	22	47	29	619	22
Temps libre : total loisirs et sociabilité	1 907	176	461	210	319	183	164	200	2 851	183
Transport (hors domicile-travail)	1 087	34	275	31	240	41	94	35	1 696	35
Total		1 440		1 440		1 440		1 440		1 440

Champ : femmes salariées actives de 15 ans et plus de France métropolitaine.

* Nprat : nombre de femmes ayant pratiqué l'activité le jour de remplissage du carnet.

* Tmoy : temps moyen quotidien en minutes de l'activité pour l'ensemble de la population concernée.

Source : Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

activités physiologiques (sommeil, toilette, repas) et à certaines activités telles que le jardinage, les soins aux animaux, la promenade, les visites et réceptions.

Les temps partiels « d'embauche » ont aussi moins de temps contraint (8 heures 14 mn) que les temps complets et, si elles consacrent un peu plus de temps aux activités physiologiques, ce sont surtout elles qui ont le plus de temps libre, surplus qu'elles consacrent essentiellement à la télévision et un peu aux activités sociales (visites, réceptions).

Les temps partiels « choisis pour les enfants » ont presque la même durée de temps contraint que les temps complets, le moindre temps de travail étant compensé par plus de travail domestique, surtout pour les soins aux enfants. Cependant, comme leur temps physiologique est réduit (moins de sommeil, moins de temps consacré à la toilette), elles ont un peu plus de temps libre, consacré plutôt aux conversations, coups de téléphone et à la promenade ; ce sont elles qui regardent le moins la télévision.

Les chômeuses et les femmes au foyer utilisent leur plus grande disponibilité essentiellement pour regarder la télévision (respectivement 2 heures 22 mn et 2 heures 12 mn chaque jour, contre en moyenne 1 heure 25 mn pour les salariées). Leur temps de sociabilité est aussi plus élevé : respectivement 1 heure 14 mn et 57 minutes, contre en moyenne 44 minutes pour les salariées.

Jennifer BUÉ (DARES).

Tableau 8
Une journée moyenne des femmes chômeuses et des femmes au foyer âgées de moins de 65 ans

	Chômeuses		Femmes au foyer		Total femmes	
	Nprat*	Tmoy*	Nprat	Tmoy	Nprat	Tmoy
Temps physiologique	521	744	961	726	1482	733
dont : - Sommeil	521	551	961	541	1482	545
- Toilette, soins	497	53	913	48	1410	50
- Repas	521	140	958	136	1479	138
dont : repas avec amis, parents, etc.	194	48	280	32	474	38
Temps professionnel et de formation	64	18	44	5	108	10
dont : - Travail professionnel	26	9	14	3	40	5
- Trajet domicile travail	24	2	14	0	38	1
- Formation études	27	7	18	1	45	3
Temps domestique	515	332	961	410	1476	380
dont : - Ménage, cuisine, linge, courses, etc.	512	266	960	320	1472	299
- Soins aux enfants et adultes	213	41	511	66	724	56
- Bricolage	46	7	63	6	109	7
- Jardinage, soins aux animaux	117	18	247	19	354	18
Temps contraint (travail + dom)	516	350	961	415	1477	390
Temps de loisirs	490	219	908	199	1398	206
dont : - TV	418	142	791	132	1209	136
- Lecture	158	23	235	20	483	21
- Promenade	103	19	170	19	273	19
- Jeux	65	11	80	8	145	10
- Sport	37	6	63	5	100	6
Temps de sociabilité (hors repas)	327	74	539	57	866	63
dont : - Conversations, téléphone, courrier	207	28	309	17	516	22
- Visites, réceptions	181	39	292	32	473	35
Temps libre : total loisirs et sociabilité	511	292	947	255	1458	270
Transport (hors domicile-travail)	359	53	550	44	909	48
Total	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440

Champ : femmes de moins de 65 ans.

* Nprat : femmes ayant pratiqué l'activité, le jour de remplissage du carnet ;

* Tmoy : temps moyen quotidien en minutes de l'activité pour l'ensemble de la population concernée

Source : Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira, Ghislaine Payri et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lépasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcazé et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél : 01 40 15 70 00. Télécopie : 01 40 15 68 00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545